

« que les amitiés sportives sont mûres, solides et durables ». Il rappela que le sport, culte volontaire et habituel de l'exercice musculaire intensif, peut et doit contribuer à donner aux jeunes gens le goût de vivre.

« Les 48 Fédérations Sportives composant le Comité Olympique Belge, ajouta l'orateur, ne visent pas à la culture des *phénomènes*, mais bien plutôt à cette euphorie solidaire qui fait du sport et des manifestations de plein air les meilleurs antidotes dans le drame de la jeunesse délinquante...»

Après avoir remercié le Prince Albert de Liège d'avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité Olympique Belge, M. Victor Boin conclut : « Les princes n'échappent point à la dure loi des hommes ; ils ont,

eux aussi, leurs heures grises, mais nous espérons que le nouveau Président d'Honneur se retrouvera toujours avec la même joie et le même enthousiasme parmi les sportifs. »

M. José Crahay, secrétaire général du Comité Olympique Belge, traduisit en néerlandais l'essentiel du remarquable discours du président Victor Boin, puis le Prince Albert de Liège promit son concours « humble mais enthousiaste » à la cause de l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Ajoutons que le Prince Albert de Liège vient d'être nommé membre du Comité International Olympique pour la Belgique en remplacement du Baron de Trannoy démissionnaire. Cette élection s'est déroulée à la Session de Tokyo en mai.

---

## AMATEURISME

## *et Art*

Nous avons reçu la communication suivante :

Bruxelles, le 19 avril 1958.

Monsieur le Chancelier,

Dans le numéro de mai du Bulletin du Comité International Olympique vous avez reproduit une définition de l'amateur par notre Président M. Avery Brundage, puis un commentaire signé « B » auquel M. Brundage est invité à répondre.

Si, sans attendre l'opinion de notre Président, je me permets d'intervenir à titre personnel dans ce débat, c'est parce que les arguments mis en avant par M. « B » ont, à diverses reprises, fait l'objet en Belgique de colloques auxquels je pris chaque fois une part directe. de sorte que j'ai, sur le problème précité des vues qui ne sont pas improvisées.

J'estime que les subtilités dont se sert M. Brundage pour différencier l'athlète amateur du professionnel sont parfaites, tout comme, par voie de conséquence, j'estime les comparaisons avancées par M. « B » absolument dénuées de pertinence.

Il y a deux éléments essentiels qui sont défavorables au principe du professionnalisme en sport : 1. Il ne peut être pratiqué que jusqu'aux environs de 35 ans, ce qui, par extension, signifie qu'un athlète professionnel, prenant sa retraite à cet âge-là, risque, s'il n'a pas conservé le contact avec un autre métier, de devenir une épave dans la vie. C'est du reste pour rechercher un moyen de reclasser socialement les anciens professionnels du

sport qu'une société Pierre de Coubertin s'est fondée à Paris ; 2. Le fait que l'introduction de l'argent dans la compétition sportive constitue un danger compromettant la pureté et la droiture de la dite compétition, l'appât du gain entraînant souvent des arrangements entre athlètes (surtout dans les sports individuels). Bref, l'argent joue inmanquablement un rôle corrupteur.

Venons-en maintenant aux artistes, peintres, sculpteurs, violonistes, pianistes, comédiens, chanteurs, etc. Ceux-là peuvent impunément monnayer leurs dons pour deux raisons majeures : 1. ils peuvent professer jusqu'aux approches des limites de leur existence (voyez Cortot, Thibaud, Casals, Toscanini, Picasso, etc.), les comédiens ayant le loisir de changer de personnages (jeune premier, composition, père noble ou ingénue, coquette, duègne) ; 2. il n'existe pas entre eux de rivalité compétitive comparable à celle d'athlètes, risquant, ainsi que je le dis plus haut, de se trouver ternie par des combinaisons que l'amateurisme ignore et ignorera toujours.

Je pense qu'il est superflu d'insister plus longuement sur le fait qu'il n'est absolument pas possible de confondre le sport et l'art dans une thèse se rapportant au monnayage des talents.

Veillez croire, Monsieur le Chancelier, etc.

*Ed. Hermes,*

Président de la Ligue Royale Belge d'Athlétisme,

Vice-Président  
du Comité Olympique Belge.